

Ecole Maternelle de Sessenheim
1 rue Henri Loux
67770 Sessenheim

Objet : vaccinations obligatoires

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez inscrire votre enfant en 1ère année (Petite Section) à l'école maternelle pour la prochaine rentrée scolaire. Les enfants doivent obligatoirement être vaccinés pour être inscrits dans une école.

Pour les enfants nés à partir du 1er janvier 2018, 11 vaccinations obligatoires conditionnent l'entrée ou le maintien dans toute école, garderie, colonie de vacances ou autre collectivité:

- Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP)
- Coqueluche
- Infections invasives à *Haemophilus influenzae* de type b
- Hépatite B
- Infections invasives à pneumocoque
- Méningocoque de sérogroupe C
- Rougeole, oreillons et rubéole.

Afin de pouvoir procéder à l'admission définitive, merci de nous faire parvenir une photocopie du carnet de santé (vaccinations) ou un certificat médical attestant que votre enfant est à jour de ces vaccinations obligatoires.

En cas de contre indication médicale avérée à un vaccin, le médecin établira un certificat de contre-indication. Le certificat visera obligatoirement une vaccination et non l'ensemble des vaccins.

Je vous remercie et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice, Mireille Dorn

